



Illustration d'un fond de prairie humide (si besoin)



Modèle d'article pour les bulletins d'informations municipal dans le cadre de l'étude d'inventaire des zones humides du SAGE Allier Aval

En août 2019, afin d'acquérir une connaissance précise et de répondre aux demandes d'utilisateurs locaux tels que le monde agricole et les collectivités travaillant sur leurs documents d'urbanisme, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier aval porté par l'Etablissement public Loire s'est engagée à réaliser un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

Cet inventaire réalisé en partenariat avec les EPCI compétents en matière de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et aidé financièrement par le FEDER Auvergne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, n'apportant pas de réglementation supplémentaire, permettra d'améliorer les connaissances et l'information sur les zones humides inventoriées, en constituant un diagnostic homogène sur l'ensemble du territoire et un outil de planification et d'aide à la décision pour les acteurs de l'eau du bassin versant.

Il se base sur un premier travail réalisé par la CLE du SAGE Allier aval en 2012 d'élaboration des enveloppes de potentialités indiquant notamment la probabilité de présence de zones

humides, toutefois malgré cette première approche, ces zonages nécessitent des expertises de terrain précises.

La méthode d'expertise a consisté à déterminer le caractère humide ou non des terrains à partir de zones pré-cartographiées et sur la base des habitats et de la flore présents (et par des relevés pédologiques si nécessaire).

Le porteur du projet souhaitant réaliser un travail centré sur la communication et la consultation, une réunion d'information à destination des élus et quatre groupes de travail locaux, intégrant l'ensemble des acteurs locaux concernés (élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, bénévoles d'associations, etc.) ont été proposés en avril 2026 afin de présenter l'étude lors d'une démarche participative et interactive.

La consultation de la carte des zones humides de votre commune pourra se faire en mairie dans le courant 2027 avec mise à disposition d'un registre à retourner en cas de remarques ou via un outil de consultation interactif.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet du SAGE Allier aval (www.sage-allier-aval.fr) ou contacter la chargée d'opération de l'étude (contact-sageallieraval@eptb-loire.fr – 06.45.65.05.32).